ARMP
N° Vert 80 00 88 88
Ne vous faites pas complices des crimes économiques, dénoncez toute fraude ou corruption dans les marchés publics !

WARAA
Les Vainqueurs
Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses
22 Mars 2018 N° 182 - Prix 250 F CFA

Landerneau politique togolais

L'ANC, un parti trop suffisant ? P3

Sommet extraordinaire de l'Union africaine

Le Togo a signé l'accord de libre échange continental P 4

Projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Togo et du Burkina-Faso

L'OTR outille les agents P2

Littérature

«Renaissance», le premier recueil de poèmes de Gilles Bocco P2

En attendant la reprise du dialogue

Les jeunes d'Adétikopé édifiés sur leur rôle et place dans les réformes constitutionnelles et institutionnelles par MFP 228 P6

Guerre entre l'ANC et le PNP

Ce que Tikpi Atchadam n'a pas encore compris P3

Dialogue de sortie de crise politique

Le groupe des 5 appelle à une discussion de fond P5

Mainmise de certains « poids lourds » sur la justice togolaise

Le sieur Atabré Yacinte dépossédé de son enfant d'une façon spectaculaire P4

Projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Togo et du Burkina-Faso

L'OTR outille les agents

Il se tient depuis hier à Lomé une rencontre d'informations et de sensibilisations sur le projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Togo et du Burkina-Faso. Initiative de l'Union économique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en collaboration avec l'Office Togolais des Recettes (OTR), cette rencontre a réuni les agents des douanes togolaises et du Burkina-Faso.

L'UEMOA vise à sécuriser les transactions, à travers ce projet de faciliter toutes les opérations aux frontières des pays membres de l'UEMOA. M Assoukou Krikpeu a également laissé entendre que c'est un projet pilote dont les acquis permettront de passer à d'autres frontières des pays membres de l'UEMOA.

C'est le colonel Agoro Medjessiribi, directeur des opérations douanières à l'OTR qui a ouvert les travaux de ces trois jours de rencontre. Au cours de son intervention, il a au nom du commissaire général de l'OTR fait comprendre aux participants que le but essentiel de ces rencontres est d'échanger avec eux sur le projet afin de mesurer sa portée, ses articulations et les conditions pratiques de sa mise en œuvre. Le Togo fait des efforts depuis la création de l'OTR pour être dans les normes inscrites par l'UEMOA dans sa politique d'intégration économique. En effet, selon le Colonel Agoro, l'OTR depuis 2014 s'est engagé sur la voie de la dématérialisation de ses procédures fiscales et douanières. C'est d'ailleurs l'exemple de la télé déclaration ; les différentes mesures de faciliter à travers des circuits et procédures de dédouanement de marchandises simple ou encore l'informatisation des procédures de gestions de ressources humaines ou encore la création d'un centre de formation informatique qu'il a illustré.

Il faut rappeler que le premier jour a concerné pour l'essentiel, les administrations centrales et déconcentrées ; le deuxième jour c'est-à-dire aujourd'hui, concerne les opérateurs économiques et la rencontre de demain, dernier jour, sera consacrée aux échanges avec les acteurs commissionnaires en douane.

Charles

Littérature

«Renaissance», le premier recueil de poèmes de Gilles Bocco

C'est dans une ambiance festive que les amoureux des belles lettres ont accueilli le nouveau recueil de poèmes « Renaissance » samedi dernier à Lomé. Cet ouvrage qui vient enrichir la littérature togolaise est écrit par Gilles Bocco. « Renaissance » est un recueil de 59 poèmes paru aux éditions Awoudy et préfacé par Koutchoukalo Tchassim, Professeur titulaire à l'Université de Lomé. « Ce recueil est entrain de proposer une autre façon de penser la poésie. Gilles Bocco a surpris plus d'un avec sa façon d'approcher la poésie. Au-delà de tout, les thématiques abordées sont le bien, l'infinitude du temps. De toute façon « Renaissance » s'appréhende comme le phénix, cet oiseau mythique qui a le pouvoir de rentrer dans le feu, de s'incinérer, et de pouvoir renaitre des cendres de l'incinération. », nous a confié Jean Gnagnon, Critique et présentateur du recueil. « Ce recueil

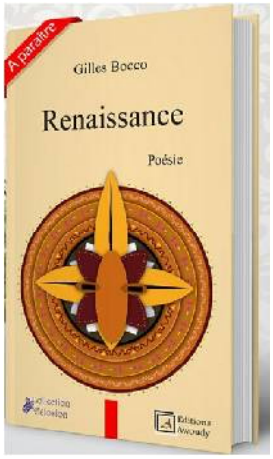

est comme une lettre ouverte adressée à tous les membres de la société. J'écris à ma fa-

Suite à la p 5

WARAA Les Vainqueurs
Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45 / 22-61-13-06
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO
DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57
SECRETAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA
REDACTION
EZI Akoma
Achile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akouvi
Séna Le Libre Penseur
INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA
IMPRIMERIE
La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs : appelez le 90-02-52-45

Retrouvez votre Journal
WARAA Les Vainqueurs
chaque jeudi dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	**22-21-25-01**
CHU Campus :	**22-25-77-68**
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Guerre entre l'ANC et le PNP

Ce que Tikpi Atchadam n'a pas encore compris

A moins de 10 mois de mariage, les signes avant-coureurs du divorce entre l'ANC et le PNP sont déjà perceptibles. Depuis la semaine passée, on assiste à l'étalage des points de vue divergents de ces formations de l'opposition sur les médias. Tout est parti d'un communiqué vocal pondu par l'un des responsables du PNP appelant à la marche. Ce communiqué était surprenant parce qu'il était signé par ce responsable et non par la coalition des 14. Après lui, le président du PNP comme à l'accoutumée a adressé un message vocal à ses militants les appelant à s'activer pour la marche. A l'entendre, les marches pourront se dérouler au même moment que le dialogue.

A l'heure où des voix s'élèvent pour dénoncer la mauvaise foi de la coalition des partis politiques, Eric Dupuy de l'ANC fait une sortie surprenante pour tacler Tikpi Atchadam, l'homme qui fait marcher ses militants mais qui n'a jamais marché. « La coalition n'a pas fait un communiqué appelant à la manifestation. La règle au sein de la coalition, c'est que quand nous décidons d'une manifestation, d'abord nous écrivons

au ministre de l'administration territoriale, pour l'en informer comme l'exige la loi. Puis après nous nous réunissons pour décider de comment la manifestation allait se passer.L'un de nos collègue (Tikpi Atchadam Ndlr) est allé un peu trop vite en appelant à la marche sans attendre que la décision définitive de la coalition soit prise », a-t-il expliqué sur une chaine de radio. Au-delà de l'explication apportée par Eric Dupuy, il y a un profond malaise au fond de la coalition. Le PNP rendu célèbre par ses violentes manifestations accuse l'ANC et le reste de la coalition de jouer le jeu du pouvoir. Au même moment, les autres partis, et principalement l'ANC, ne voient pas d'un bon œil la popularité du PNP.Avant la marche du 19 août, le PNP ne représentait rien devant l'ANC.Eric Dupuy a même traité de «Voyou», ceux qui avaient pondu un communiqué pour dire que l'ANC soutient la marche du PNP le 19 août. N'ayant pas réussi à chasser Faure ce 19 août et étant en panne de stratégie, le PNP a appelé son « grand frère » Jean Pierre Fabre à prendre ses responsabilités. En pleine tournée européenne, il a dû écourter son séjour pour revenir au pays. Avec le temps, on assistera à la naissance de la coalition. Dans les moments forts des manifestations, un problème lié aux tricots était déjà né. Les responsables de l'ANC n'étaient vraiment pas contents en voyant le rouge écraser leur couleur orange. La grande préoccupation de l'ANC ce n'est pas Faure Gnassingbé, c'est plutôt comment reprendre sa popularité face à la montée fracassante du PNP. Fabre ne conçoit pas que ce soit un opposant de la partie septentrionale du pays qui arrive à faire fléchir le pouvoir en place qu'ils combattent depuis des décennies.

L'autre point de divergence est l'organisation des élections. Sur ce point, le PNP n'envisage pas aller à une élection. Pour elle, son objectif est de prendre le pouvoir par la force. Mais à l'ANC, pendant qu'on dialogue, il faut aussi préparer le terrain pour ne pas se faire surprendre à la dernière minute dans les urnes.

Tikpi Atchadam n'a donc pas encore compris que Jean Pierre Fabre cherche à le casser pour garder toujours son statut de chef de file de l'opposition. Il n'a pas encore compris que l'ANC compte belle et bien participer aux élections de 2018 contrairement à lui qui veut plutôt enflammer le pays pour venir au pouvoir.

Jack NUKNU

Landerneau politique togolais

L'ANC, un parti trop suffisant ?

L'observation du paysage politique de notre pays montre en première place le parti Union pour la République (UNIR), le parti au pouvoir, anciennement incarné par le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT). Cette famille politique gère les affaires du pays depuis plus de cinquante ans. A la faveur du vent de l'Est des années 90 d'autres formations politiques ont vu le jour et aspirent à gouverner le Togo un jour. Ces formations politiques historiques qui aspiraient incarner l'alternance se sont cassées ou se cassent toujours la

figure rendant chimérique cette aspiration du peuple togolais.

Aujourd'hui, l'une des formations politiques classée en peloton de tête après UNIR, le premier des mals classés est l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) dont le président national, l'honorable Jean Pierre FABRE, est le chef de file de l'opposition. Cet ex-Lieutenant de Gil Christ OLYMPIO a fait presque toute sa carrière politique au sein de l'Union des Forces du Changement (UFC) avant de créer, en 2010, sa propre formation politique.

ANC, UFC une stratégie de combat vouée à l'échec

Tout comme son ancêtre l'UFC, l'ANC a orienté sa stratégie de combat vers l'exclusion oubliant que le combat politique est par essence un combat collectif. Seul le collectif peut venir à bout d'un régime cinquantenaire comme celui qui a cours dans notre pays. Or depuis sa création en 2010 l'ANC a été tout sauf un parti rassembleur.

Toutes les alliances nouées autour du chef de file de l'opposition ont été des alliances de circonstance et parfois des alliances contre nature où les alliés sont souvent vilipendés dans les médias ou les réseaux sociaux. Les premiers responsables de ce parti affirment parfois volontiers qu'ils n'ont besoin de personne pour opérer l'alternance et le changement. Ils estiment qu'ils sont suffisamment forts pour renverser seuls le parti au pouvoir.

Beaucoup de responsables politiques d'autres partis ont dû quitter les regroupements autour de l'ANC lorsqu'ils se sont rendus compte qu'ils n'étaient que des faire-valoir dans les mains des manipulateurs.

Le parti de Jean Pierre FABRE trop suffisant pourra-t-il seul opérer l'alternance au Togo ?

Tout observateur avisé sait que l'alternance au Togo sera l'effet conjugué de toutes les forces acquises au changement. Les protagonistes devant surfer sur les forces de chaque formation

Suite à la p 5

Sommet extraordinaire de l'Union africaine

Le Togo a signé l'accord de libre échange continental

Quarante-quatre pays africains (sur 55) ont signé mercredi à Kigali l'accord créant une zone de libre-échange continentale (Zlec), perçue comme essentielle au développement économique de l'Afrique, a annoncé l'Union africaine (UA).Robert Dussey, le ministre togolais des Affaires étrangères, a signé le document dans la matinée au nom du président Faure Gnassingbé.L'UA estime que l'élimination progressive des droits de douane entre membres de la Zlec permettra d'augmenter de 60% d'ici à 2022 le niveau de commerce intra-africain.Actuellement, seulement 16% du commerce des pays africains s'effectue avec d'autres pays du continent.Pour entrer en vigueur - pas avant un délai de 180 jours -, l'accord doit encore être ratifié à l'échelle nationale par les pays signataires. L'Assemblée nationale togolaise devrait recevoir le texte pour adoption très rapidement. Cette Zlec s'inscrit dans le cadre d'un processus devant mener d'ici 2028 à la création d'un marché commun, et d'une union économique et monétaire en Afrique.Avec des secteurs des services et de l'industrie sous-dimensionnés, les pays africains ont pendant des décennies indexé leurs performances économiques sur le prix des matières premières exportées, comme le pétrole, le cacao ou l'or.Ces dernières années, des pays comme l'Éthiopie ou le Ghana ont tenté de s'extirper de ce cycle néfaste en bâtissant des usines et de nouvelles infrastructures pour les industries locales, ce qui a enclenché une hausse rapide de leur croissance économique.L'Afrique du Sud, un ardent défenseur de l'accord, considère que les économies africaines sont trop petites pour pouvoir seules se diversifier et s'industrialiser.La Zlec est un des projets clés mis en exergue par l'UA dans son Agenda 2063, un programme de développement à long terme qui prévoit de faciliter les flux de marchandises et de personnes sur le continent.Lors de son dernier sommet, en janvier à Addis Abeba, l'UA avait ainsi annoncé la création d'un marché unique et libéralisé pour le transport aérien, incluant 23 pays du continent dont la mise en œuvre a été confiée au chef de l'Etat togolais.

Source : Service communication gouvernement

Mainmise de certains « poids lourds » sur la justice togolaise

Le sieur Atabré Yacinte dépossédé de son enfant d'une façon spectaculaire

Malgré les moyens mobilisés par le gouvernement pour la modernisation de la justice togolaise, certains hommes « puissants » continuent de faire pression pour influencer certains procès. C'est le cas du dossier Atabré Yacynte.

Marié légalement, le sieur Atabré Yacinte, un professionnel du domaine des BTP, a eu avec sa femme, un enfant qui en mars dernier a soufflé sa huitième bougie. Après plusieurs années de mariage donc, il s'est rendu compte qu'il a des problèmes spirituels. Après ses investigations, il a trouvé que c'est sa femme qui est à la base de ses problèmes. Depuis ce temps il cherchait les moyens pour mettre fin à leur relation. La femme ayant une fois effectué un déplacement chez elle, il l'a appelé au téléphone pour lui dire de ne plus revenir chez lui. La femme de retour de son voyage, a été effectivement renvoyée à la devanture par son agent de sécurité. Elle est alors allée prendre une convocation pour le mari. Devant le juge, elle a exigé la garde de l'enfant. Elle exige également que le mari assure leur logement et leur pension alimentaire. Le juge a dans cette optique pris une ordonnance pour que le mari cède l'enfant à la femme. Le sieur Atabré insatisfait saisit un autre magistrat pour commencer le vrai processus de divorce. Son avocat fait alors appel à l'ordonnance du juge.

Le juge n'a même pas encore entendu l'avocat du sieur et celui de sa femme quand une personne extérieure au dossier a fait pression sur la justice pour envoyer une bande de policiers enlever l'enfant par force le jour de son 7e anniversaire dans la maison de son père. C'est à ce niveau que se pose le vrai problème. Cette dernière personne fait croire à qui veut l'entendre que Atabré ne s'occupe plus de sa famille biologique mais il passe plutôt son temps avec sa famille religieuse.

Selon nos sources, le juge en charge du dossier, l'avocat du mari et celui de sa femme ne sont même pas au courant de l'enlèvement de l'enfant par la police. Quel professionnel de droit a pu autoriser cette personne étrangère à envoyer les forces de l'ordre enlever l'enfant par force ? Comment une personne extérieure peut-elle influencer la justice jusqu'à ce point ? Quel est l'état d'esprit de l'enfant actuellement alors qu'il va à l'école ? Telles sont les questions que se posent ceux qui ont connaissance de l'affaire. Pour ce qui nous concerne, nous avons essayé de contacter les autorités judiciaires pour avoir plus de lumière sur cette affaire. Mais nos tentatives ont été vaines.

Il faut tout simplement dire qu'il y a encore des personnes puissantes qui ont la main mise sur la justice togolaise. Le gouvernement doit rapidement prendre des décisions fermes pour empêcher que ces brebis galeuses ne réduisent à néant les efforts de modernisation notre justice. Pour l'heure, elle doit rapidement reprendre de la hauteur dans le dossier Atabré en ordonnant le retour de l'enfant chez son père pour que le dossier reprenne son cours normal.

La Rédaction

Relance des pourparlers inter- togolais

Nana Akufo Ado attendu à Lomé la semaine prochaine

Ca y est, le dialogue inter togolais suspendu depuis le 23 février dernier pourra reprendre la semaine prochaine. En tout cas c'est ce qu'on apprend auprès de la délégation envoyée par le médiateur et qui a rencontré les deux protagonistes de la crise notamment le pouvoir et l'opposition en début de semaine.

L'opinion désabusée ne croyait plus à la reprise de ce dialogue de sourds où les positions sont diamétralement opposées. Avant même l'arrivée des émissaires de Nana Ado, l'on a appris que le fil des discussions entre les acteurs politiques et

la médiation était toujours maintenu.

C'est dans cette optique que certains membres de la coalition ont pu rencontrer le Président ghanéen la semaine dernière. A ce jour, ce dernier a –t-il reçu des garanties nécessaires pour que le dialogue aboutisse comme le recommande le groupe des 5 ? Les prochains jours nous le diront

Waraa

Dialogue de sortie de crise politique

Le groupe des 5 appelle à une discussion de fond

La coordination du Système des Nations Unies (SNU), l'Union Européenne (UE) et les ambassades d'Allemagne, de France et des États-Unis au Togo ont fait une nouvelle sortie pour se prononcer sur la crise politique actuelle. A travers un communiqué pondu le 19 mars dernier, le groupe des 5 demande que le pouvoir et l'opposition s'engagent sans délai dans une discussion de fond sur les questions constitutionnelles et électorales.

Dans ce communiqué, les représentations diplomatiques condamnent les difficultés auxquelles fait face la médiation. Ils invitentles acteurs politiques à dépasser les positions de principe et à travailler pour parvenir à un accord sur les réformes dans le « respect de l'État de droit et des dispositions légales et constitutionnelles en vigueur ». Dans cette veine, ils demandent aux parties prenantes au dialogue, la coalition de l'opposition et le parti au pouvoir notamment de respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la préparation et du déroulement des discussions.

La Rédaction

Littérature

«Renaissance», le premier recueil de poèmes de Gilles Bocco

Suite de la p 2

mille, aux gouvernants et aux gouvernés. Chacun va pouvoir trouver dans ce recueil, son message. Sur le plan formel ce sont des messages plus ou moins ouverts, mais sur le fond ils sont codés mais pas codés pour tout le monde. Ceux qui sont initiés peuvent décrypter ce que nous avons écrit. C'est une forme d'engagement politique et social pour contribuer à rendre à l'humanité ce qui lui revient c'est-à-dire l'amour, la paix et le bonheur », a indiqué pour sa part Gilles Bocco.

Sociologue de formation et journaliste de profession, Gilles Mawuéna Bocco fait, avec la sortie de son recueil, son entrée dans la grande famille des poètes togolais.

Jack NUKUNU

Landerneau politique togolais

L'ANC, un parti trop suffisant ?

Suite de la p 3

politique. Toute autre approche ne sera qu'égoïste et suicidaire.

De façon notoire l'on sait que les responsables de l'ANC ont une forte capacité de mobilisation financière en interne et dans la diaspora ; de même le néophyte de la politique au Togo, le Parti National Panafricain (PNP) a quant à lui une forte capacité de mobilisation populaire aussi bien dans la diaspora qu'à l'intérieur du pays. Ces deux seuls exemples suffisent pour montrer que si les opposants veulent réellement le changement, ils savent ce qui leur reste à faire.

Des fissures inutiles au sein de la coalition

La coalition des 14 partis de l'opposition qui est le cheval de proue de l'actuelle contestation connait depuis quelques jours des divergences dans le choix de la stratégie à même de renverser le régime du Président Faure GNASSINGBE. A l'origine de ces fissures se trouve la question des poursuites ou non des manifestations de rues. Le PNP qui avait demandé la reprise des manifestations aurait reçu un refus peu poli de son allié ANC qui s'affiche en maitre d'orchestre. Le parti de TIKPI Atchadam verrait aussi d'un mauvais œil les informations savamment distillées par les responsables de l'ANC au sujet du financement des marches et des dividendes à récolter le moment venu.

L'honorable Jean Pierre FABRE qui incarne le chef de file de l'opposition, une institution de la république et le fruit d'une compétition électorale, devrait aller à l'école du développement personnel afin d'être un leader, un véritable meneur d'hommes pour le succès de leur combat politique.

SENA LE LIBRE PENSEUR

Ministère du développement à la base

Le Togo célèbre l'entrepreunariat des jeunes

C'est autour d'un dîner que le Ministère du développement à la base, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes a célébré les jeunes entrepreneurs togolais le vendredi dernier.

Le Togo, depuis plusieurs années, a mis en place une véritable politique de soutien et d'accompagnement des jeunes dans leur volonté d'entreprendre.

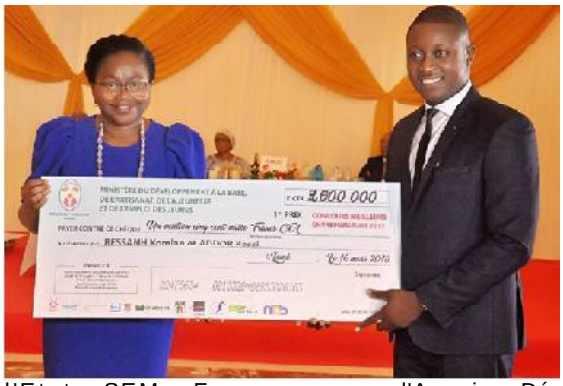

Plusieurs programmes, conformément aux orientations du chef de l'Etat SEM Faure Essozimna Gnassingbé, ont été mis en oeuvre à cet effet dont le Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB) et le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAEIJ).

Au cours de ce dîner organisé autour du thème *"Quelles stratégies pour faire accroître son entreprise"*, 10 meilleurs entrepreneurs de l'année 2017 ont reçu des prix de la main de plusieurs modèles d'entrepreunariat de notre pays.

Cette soirée a permis aux opérateurs économiques et chefs d'entreprises de donner des conseils aux jeunes entrepreneurs qui ont pris part à ce dîner.

Les lauréats ont été classés en deux catégories. La catégorie « micro-entreprises » et la catégorie « petites et moyennes entreprises».

Pour Mme Victoire Tomégah-Dogbé, le concours du « Meilleur Entrepreneur » *permet de célébrer l'excellence et la performance de la jeunesse togolaise et inciter les jeunes à s'auto-employer.

Source : Gouv.

En attendant la reprise du dialogue

Les jeunes d'Adétikopé édifiés sur leur rôle et place dans les réformes constitutionnelles et institutionnelles par MFP 228

Il est clair et notoire que la crise sociopolitique que traverse le Togo ces derniers temps est liée aux questions de réformes constitutionnelles et institutionnelles sur lesquelles les acteurs politiques ont du mal à accorder leur violon. C'est pour encourager les jeunes à s'intéresser aux débats politiques, mieux, connaitre leur rôle et place dans ce débat en cour sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles que le Mouvement Flambeau Patriotique 228 (MFP 228), organisation de la société civile a initié hier mercredi 21 mars une rencontre d'échanges avec les jeunes et les organisations de jeunes d'Adétikopé et ses environs autour du thème « Quelle place pour la jeunesse dans les réformes institutionnelles et constitutionnelles au Togo ?.

Il était question pour le MFP 228 d'amener ces jeunes à s'approprier du concept de leadership qui leur permettra de devenir des militants et acteurs habiles et avertis des partis politiques et de la société civile. Cette séance d'échanges a été également une occasion pour ce mouvement citoyen et patriotique d'expliquer à ces jeunes ce qu'est la constitution. Et quelle sont aussi les forces et les faiblesses aussi bien de la constitution de 1992 que celle de 2002 révisée. En somme, à travers ces communications, le MFP souhaiterait que les jeunes de tous bords politiques parlent d'une seule voix pour demander aux protagonistes du dialogue en cours de prendre en compte les préoccupations de la jeunesse en revoyant à la basse l'âge d'éligibilité aux différents élections que ce soit les locales, les législatives où la présidentielle. Il a émis le voeu que l'âge requis soit 18 ans.

Le conférencier M. Ourobossi Tchakondo, ancien ministre et consultant, dans sa communication a partagé avec ces jeunes les six secrets du succès et de leadership, qui selon lui passent par la confiance en soi, la saisie des opportunités, le goût du risque afin de faire un bond en avant et aussi un planning personnel de leurs projets. Quant à ce qui concerne la limitation des mandats, M. Tchakondo a rappelé que cette limitation doit être un impératif pour un meilleur enracinement de la démocratie.

Le Secrétaire Général du MFP a pour sa part exhorté les députés à voter le plus tôt possible une loi prévoyant la limitation de tous les mandats qu'ils soient législatifs ou présidentiels à deux et le mode de scrutin présidentiel à deux : «sur l''évolution du dialogue en cours, nous exigeons que tous les députés de l'assemblée Nationale Togolaise capitalisent l'acquis des reformes en votant dans les brefs délais une loi sur la limitation de tous les mandats et un scrutin à deux tours avant la fin du mois d'avril 2018 pour éviter que le référendum ne devienne absolument une évidence dans l'intérêt du peuple tout entier » a-t-il confié.

Pour rappel, le Mouvement du Flambeau Patriotique 228 est une organisation de la société civile qui a pour objectif la défense des intérêts des jeunes pour les jeunes.

Alain Tchédré

SAVOIR NEWS
La Première Agence de Presse Privée au Togo
www.savoirnews.net
L'INFO en continu 24H/24
Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23
E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

Communiqué sanctionnant le conseil des ministres du mercredi 21 mars 2018

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 21 mars 2018 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Le Conseil a :

- adopté un projet de loi et deux (2) décrets ;
- suivi quatre (4) communications et des divers ;

Au titre du projet de loi

Le projet de loi adopté par le conseil, autorise la ratification des statuts de la compagnie financière dénommée « Africa 50 – financement de projet » et « Africa 50 – développement de projets », adoptés le 29 juillet 2015 à Casablanca.

Créée à l'initiative de vingt-deux (22) pays africains dont le Togo et trois (3) institutions financières africaines à savoir la Bank Al-Maghrib, la Banque africaine de développement (BAD), « Africa 50 – Financement de projets » a pour but de mobiliser l'épargne à long terme des investisseurs dans des projets africains d'infrastructures commercialement viables.

C'est une compagnie qui s'appuie sur l'engagement financier des pays africains pour attirer des investisseurs institutionnels, des fonds souverains, des fonds de pension et des sociétés d'assurance ainsi que d'autres sources de financement.

Sa ratification permettra au Togo de mobiliser le financement nécessaire à la mise en oeuvre des grands chantiers de développement dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'eau ou des télécommunications.

Au titre des décrets

Le premier décret adopté par le conseil des ministres, porte protection du patrimoine routier et des équipements connexes.

La protection du patrimoine routier national est une nécessité pour la pérennité des infrastructures réalisées à coût de milliards de francs mais aussi pour la sécurité de tous les usagers de la route. En effet, les infrastructures réalisées subissent fréquemment des destructions volontaires ou involontaires de la part des usagers et de la population.

Pour réduire le nombre sans cesse croissant de ces destructions et pallier leurs conséquences négatives sur les finances publiques, le gouvernement a initié le projet portant protection du patrimoine routier national et des équipements connexes.

Au titre de décret, seuls les véhicules présentant des caractéristiques techniques déclarées conformes et respectant la charge limite légale et le gabarit sont autorisés à faire usage des axes routiers ouverts à la circulation.

Parallèlement, le décret prévoit le pesage routier avec des équipements spécifiques, fixe le contrôle technique des véhicules et garantit l'intégrité de la voie publique.

Le décret adopté considère, à ce titre, comme infractions entre autres :

- le dépassement du poids total autorisé en charge ;
- le refus de conduire le véhicule à la pesée ;
- la destruction physique du patrimoine routier ;
- le refus de procéder au contrôle technique du véhicule ;
- la dégradation intentionnelle de la voie publique quelques que soient les circonstances (volontaires ou involontaires).

Pour parachever les mesures de protection du patrimoine routier et des équipements connexes, le décret admet que : « toute personne qui cause un dommage aux équipements routiers est tenu d'en assumer les réparations ».

Le deuxième décret adopté par le conseil, porte réglementation des transactions et services électroniques au Togo.

Le décret portant réglementation des transactions et services électroniques au Togo porte application de la loi n° 2017-007 du 22 juin 2017 relative aux transactions électroniques et traite des questions essentielles relevées dans le texte de loi. Il s'agit des :

- conditions de la reconnaissance juridique des certificats et signatures électroniques émanant de pays tiers ;
- dispositions relatives à la signature et au certificat électronique ;
- conditions d'exercice des prestataires de services de confiance ;
- informations à mettre à la disposition de la clientèle sur les personnes qui exercent une activité de commerce électronique ;
- informations à mettre à la disposition du public par les éditeurs de service de communication au public en ligne ;
- données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services des prestataires ;
- l'autorité de certification.

L'adoption de ce décret permet au Togo de renforcer son arsenal juridique en matière des transactions électroniques.

Au titre des communications

La première communication écoutée par le conseil, est relative au projet de messagerie professionnelle de l'administration publique.

La volonté du Chef de l'Etat de faire du Togo, un pays dans lequel les administrations publiques et les institutions de la République délivrent un service de qualité aux citoyens, a conduit au processus de modernisation et de réforme de l'administration publique.

Ainsi, sur l'initiative du ministère des postes et de l'économie numérique, dans une phase pilote, un nombre restreint de comptes de messagerie électroniques ont été créés sur la plateforme de Google Suite utilisant les services de messagerie Gmail et d'autres services collaboratifs. Ces comptes ont été créés, notamment pour les ministres, les conseillers, les secrétaires particuliers et le corps diplomatique.

Le mécanisme de facturation de cette solution est une redevance annuelle par compte créé, à laquelle s'ajoutent d'autres frais comme le support et l'assistance à la conduite au changement. L'hébergement de la messagerie est alors fait sur des serveurs externalisés (cloud) ne garantissant pas la confidentialité mais à un coût élevé.

Avec la demande sans cesse croissante conjuguée au facteur coût, l'extension de ce service de messagerie professionnelle à toutes les administrations publiques et les institutions de la République nécessite des clauses techniques répondant aux normes internationales et standards en la matière.

Ainsi, la société LINAGORA a été retenue pour l'installation et la mise en service de la solution de messagerie professionnelle à travers un processus d'appel d'offre, tout comme la société Comtel Technologies qui va fournir le matériel correspondant aux serveurs et aux outils de virtualisation.

Pour une bonne gestion, il est prévu la création de comptes par palier en fonction des nécessités de chaque département ministériel et institutionnel. Ainsi au démarrage, vingt mille (20 000) comptes seront créés.

La deuxième communication écoutée par le conseil, est relative à la régulation des réseaux sociaux.

La prolifération des discours de haine (hate speech) et des fausses informations (fake news) sur internet et plus spécifiquement sur les réseaux sociaux, constitue aujourd'hui une préoccupation mondiale et une menace sérieuse, tant pour la stabilité des Etats que pour la cohésion et la paix sociale. Ce constat pose inévitablement la question de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs préventifs et répressifs mis en place par les pouvoirs publics.

Il faut, à ce titre, rappeler que les textes de droit commun sont applicables à la matière numérique. Sur le plan civil, il est ainsi possible d'engager la responsabilité des internautes au titre, par exemple, d'une violation du droit de chacun au respect de sa vie privée. En outre, les infractions pénales de droit commun telles que l'injure, la diffamation, ou encore l'incitation à la haine peuvent être retenues.

Mais ces réponses « au cas par cas » ne sont pas suffisantes. Exclusivement judiciaires, elles ne permettent pas de réguler efficacement et rapidement l'intégralité du contenu en circulation. C'est pourquoi d'autres solutions doivent être retenues.

Il s'agit, notamment de :

- former à la culture numérique par la mise en place de politiques d'éducation et de prévention ;
- faciliter la collecte du contenu illicite par la création de procédures de signalement ;
- encourager l'autorégulation par le développement d'une relation de confiance avec les entreprises de technologie de l'information ;
- renforcer le volet répressif par l'adoption de nouveaux textes législatifs.

Au-delà de cette règlementation préexistante, il serait souhaitable de procéder au renforcement de la régulation des réseaux sociaux notamment par la mise en place d'une campagne de sensibilisation relative à leur usage, la signature d'un code de bonne conduite avec les représentants de structures comme Facebook et Twitter, l'adoption d'une loi sur les fausses informations et la création d'une plateforme de signalement.

Le conseil des ministres a saisi l'occasion pour rappeler que chacun à son niveau doit avoir à l'esprit l'intérêt national pour notre pays de l'usage des réseaux sociaux, car leur usage inapproprié impacte négativement l'image du pays contribuant à éloigner les investisseurs, à décourager l'esprit d'entreprendre, ce qui peut avoir des répercussions sur les créations d'emploi et de richesses.

L'usage des réseaux sociaux doit se faire dans la garantie de la paix sociale et le respect des libertés publiques et individuelles.

La troisième communication présentée au conseil, est relative au Forum Présidentiel de la jeunesse.

Les défis de la lutte contre le chômage et le sous-emploi, de l'accès aux formations adaptées aux potentialités du pays et au potentiel des jeunes, de la santé reproductive et sexuelle des jeunes, rappellent l'immensité des défis à relever en faveur de la jeunesse. Dès lors, relever ces défis requiert des mesures innovantes, pragmatiques et efficientes qui puisent dans l'ingéniosité et la créativité des jeunes et en lien avec l'émergence 2030 et la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Le Forum Présidentiel de la jeunesse va apporter des solutions à l'autonomisation et l'inclusion économique des jeunes à l'instar de la décision du Président de la République d'allouer 20% des marchés publics aux jeunes et aux femmes.

Dans cette dynamique, le Chef de l'Etat a mis en place une plateforme d'échanges avec les jeunes, telle qu'annoncée lors de son adresse à la nation le 03 janvier 2018. Sur ses très hautes instructions, le lancement du Forum Présidentiel de la Jeunesse (FPJ) a été effectivement opéré, le 05 mars 2018 par la mise en place du comité national d'organisation et des comités techniques composés majoritairement de jeunes.

Le FPJ est une opportunité de taille pour un dialogue structuré, constructif et ouvert entre 3000 jeunes de diverses catégories socio professionnelles. Il se présente comme une plateforme d'échange et de réflexions sur les ambitions des jeunes pour eux-mêmes et pour le pays, les défis auxquels ils restent confrontés et les propositions pour une meilleure autonomisation et une participation plus active et efficace à la construction du pays. Il offre également l'opportunité aux jeunes de faire un diagnostic et de capitaliser les leçons tirées de la mise en oeuvre des différentes stratégies, programmes et projets visant la promotion de la jeunesse et les autres programmes phares de l'Etat pour faire des recommandations pour un ambitieux partenariat avec et en faveur de la jeunesse togolaise.

Le Forum prévu pour la première quinzaine du mois d'avril, regroupe 3000 jeunes participants environ : jeunes responsables d'associations, artistes, entrepreneurs, chômeurs, étudiants, commerçants, agriculteurs, partenaires techniques et financiers, acteurs du secteur privé, experts, chercheurs, cadres des services techniques de l'Etat, acteurs locaux du développement, des représentants des ONG et organisations de la société civile, impliqués dans les questions de développement de la jeunesse, la création d'emploi, la promotion de la paix, etc.

Le Président de la République invite l'ensemble de la jeunesse togolaise à s'impliquer activement ainsi que les acteurs des secteurs publics et privés et ceux de la société civile à se joindre à cette initiative qui ouvre une nouvelle ère dans le partenariat entre l'Etat et la jeunesse de notre pays.

Suite à la p 8

Ligue des champions

La composition des 4 groupes connue !

Al'issue du tirage au sort effectué ce mercredi au Caire, les 4 groupes de la Ligue des champions africaine sont connus. Et on peut s'attendre à du lourd ! Tenant du titre, le Wydad Casablanca retrouve son prédécesseur au palmarès, Mamelodi Sundowns, dans le groupe C. La saison passée, les Marocains avaient éliminé les Sud-Africains en quart de finale, ce qui promet de chaudes retrouvailles. Figurent aussi dans cette poule, l'ambitieux Horoya et la surprise AS Togo Port, deux équipes novices à ce niveau.

De retour en phase de groupes, le TP Mazembe hérite d'un groupe B très relevé avec trois adversaires d'Afrique du Nord : l'ES Sétif et le MC Alger en Algérie et les Marocains du Difaâ El Jadida qui viennent de sortir Vita Club au tour précédent.

Dans la poule A, l'Espérance Tunis retrouve Al Ahly, son bourreau régulier ces dernières années, notamment la saison passée en quart de finale. Ces deux équipes partiront favorites face aux deux nouveaux, Township Rollers et Kampala CCA. Le groupe D enfin semble promis à l'Etoile du Sahel devant Zesco et les moins connus Primero de Agosto (absent à ce niveau depuis 1997) et Mbabane Swallows, novice à ce stade.

- **Les 4 groupes de Ligue des champions :**

Groupe A : Al Ahly (Egypte), Township Rollers (Botswana), Kampala CCA (Ouganda), Espérance Tunis (Tunisie)

Groupe B : TP Mazembe (RD Congo), Difaâ El Jadida (Maroc), MC Alger (Algérie), ES Sétif (Algérie)

Groupe C : WAC Casablanca (Maroc), Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud), AS Togo-Port (Togo), Horoya (Guinée)

Groupe D : Etoile du Sahel (Tunisie), Zesco (Zambie), Primero de Agosto (Angola), Mbabane Swallows (Swaziland).

Afrik Foot

PUB

Communiqué sanctionnant le conseil des ministres du mercredi 21 mars 2018

Suite de la p 7

La quatrième et dernière communication écoutée par le conseil, est relative à l'élaboration du Plan National de développement (PND).

Au terme de la mise en oeuvre de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) qui est arrivée à échéance à la fin de l'année 2017, le Togo a choisi de conduire sa politique de développement économique et social à moyen terme à travers un plan national de développement qui tire ses fondements du projet de société du Chef de l'Etat décliné dans la déclaration de politique générale ainsi que des engagements souscrits par le Togo au niveau communautaire, continental et international en lien avec la vision 2020 de la CEDEAO, l'agenda 2063 de l'Union Africaine et les ODD à l'horizon 2030.

Un séminaire de haut niveau organisé à Kara en juillet 2017, a permis de définir trois grands axes du PND à savoir :

- axe 1 : mettre en place un hub logistique d'excellence pour le commerce international accompagnant le développement d'un centre d'affaire de premier ordre ;
- axe 2 : créer des emplois à travers le développement des pôles de transformation agricole, manufacturier et d'industries extractives ;
- axe 3 : consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

Le PND fera l'objet d'une validation nationale prochaine et d'une approbation formelle en conseil des ministres avant la fin du mois d'avril 2018 pour un début de mise en oeuvre en fin juin 2018.

Au titre des divers

S'agissant de tous les Projets et programmes de développement qui ont pour finalité d'améliorer les conditions de vie des populations, le Premier Ministre a exhorté chaque ministre à tout mettre en oeuvre pour accroître la capacité d'absorption des crédits d'investissement et à s'y impliquer davantage dans leur gestion.

Le ministre de l'économie et des finances a rendu compte au conseil de la mission conjointe menée avec le ministre chargé des infrastructures et des transports auprès de la Banque Islamique de Développement (BID) à Djeddah en Arabie Saoudite.

Cette mission conjointe fait suite à l'annulation de trois crédits octroyés par la BID et qui n'avaient pas été consommés. La décision de la BID visait plusieurs pays dont le TOGO.

En effet, afin de préserver la qualité de son portefeuille d'encours et maintenir sa notation AAA, la BID avait annulé avant la fin de l'année 2017, tous les crédits octroyés et non consommés.

Suite au travail de fond effectué avec les services techniques de la Banque et aux arguments développés par les ministres, le Président de la BID a promis de réexaminer avec la plus grande attention la demande de revenir sur cette décision.

En marge des travaux, le ministre des finances a signé deux nouveaux accords de prêt avec la BID, d'un montant de 11 milliards de F CFA dont l'objectif vise à appuyer la microfinance en vue de contribuer à l'amélioration de la finance inclusive, à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience des bénéficiaires aux chocs socioéconomiques et climatiques. Près de 60.000 personnes seront concernées par la mise en oeuvre de ce projet.

Le président de la BID s'est par ailleurs engagé à soutenir davantage notre pays dans ses efforts de développement économique partagé et inclusif.

Madame le ministre du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, directrice de cabinet du Président de la République, a également rendu compte au conseil de la participation du Président de la République à la conférence sur l'Alliance Solaire Internationale (ASI) en Inde.

Cette conférence visait à porter sur les fonts baptismaux l'Alliance Solaire Internationale, initiative franco-indienne lancée lors la Cop 21 à Paris.

A l'issue des travaux, il ressort que le Togo fait partie des 20 pays signataires de cette alliance, ce qui lui a permis de bénéficier d'une enveloppe d'une valeur de quarante millions de dollars soit près de vingt milliards de F CFA.

Cette enveloppe sera consacrée au programme d'électrification rurale avec des kits solaires.

En marge de cette activité, le Ministre de la santé a procédé à la signature d'un mémorandum relatif à la construction dans notre pays, d'un hôpital de référence sur financement du gouvernement indien.

Fait à Lomé, le 21 mars 2018
Le Conseil des ministres.